

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 18 (1930)

Heft: 336

Artikel: Le cours de vacances suffragiste de Weesen

Autor: F.B.-H.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-259995>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

consultations ou signalés au préposé par des parents ou des tierces personnes, amis, voisins, patrons, médecins ou pasteurs, infirmières-visiteuses, par l'Office du Travail, le Bureau de Bienfaisance, etc. Rarement, un buveur est assez conscient des dangers qui le guettent ou doué d'assez de volonté pour venir de lui-même implorer aide et guérison. Il s'en trouve cependant, telle cette dame, atteinte de dipsomanie, qui supplie le médecin de la mettre à l'abri de la crise qui la menace, et qu'elle ne pourra surmonter par ses propres forces. Tel cet homme, jeune encore, qu'un mariage heureux a délivré de la boisson, mais qui, pour être à l'abri d'une rechute, devra changer de métier et être embrigadé dans le mouvement antialcoolique.

La plupart des cas qui se présentent nécessitent une enquête sociale, des démarches en vue de la solution d'un litige, d'un changement de domicile, la recherche de travail, etc. Pour beaucoup d'entre eux, l'intervention d'un médecin s'impose également, soit pour établir le diagnostic de l'alcoolisme (origine, cause psychologique, forme, modalité d'évolution), soit pour exercer une action sur le psychisme du malade, ou pour traiter les troubles physiques déterminés par l'intoxication alcoolique. Le médecin du Dispensaire est, d'autre part, fréquemment requis par la Chambre des tutelles pour examiner des buveurs signalés à celle-ci et préavis sur l'opportunité d'un internement.

L'accroissement rapide de l'activité du Dispensaire nécessita bientôt l'adjonction au préposé d'une dame, abstinente comme lui, douée comme lui de l'expérience et du dévouement indispensables, et qui fut chargée des visites aux buveuses et aux femmes de buveurs.

Au 31 décembre 1929, le Dispensaire antialcoolique genevois avait eu à s'occuper de 153 alcooliques, dont 122 hommes et 31 femmes (donc 20 % de cas féminins). Les consultations ont été données trois fois par semaine, dans un local utilisé pour d'autres consultations médicales gratuites, dans un quartier populaire. Il a été fait plus de 1300 visites à domicile au cours d'une année.

V. Résultats.

Les résultats sont encore difficiles à déterminer avec précision. Dans plusieurs cas, on peut annoncer un sauvetage définitif; dans d'autres, une situation très améliorée. Le Dispensaire a obtenu un engagement d'abstinence de la part de 70 malades qu'il a confiés à des sociétés d'abstinence, ou avec lesquels il se maintient en contact. Il a en outre amené à l'abstinence 37 personnes de l'entourage de ses malades. Des avertissements furent donnés par lui à des épiciers pour vente clandestine de boisson; à des voisins et amis susceptibles d'occasionner des rechutes; par la voie de la presse, il mit le public en garde contre le danger des petits verres offerts à titre de gratification.

L'œuvre accomplie par le Dispensaire genevois est bien loin de l'activité des *Fürsorgestelle* de Zurich et de Bâle; elle n'est qu'un commencement. Ses débuts suffisent toutefois à prouver que cette institution, si féconde chez nos Confédérés allemands, doit avoir sa place aussi dans nos villes romandes, où elle sera un jour considérée comme un rouage dans l'ensemble de nos institutions d'hygiène sociale.

(L'Abstinence.)

Dr H. REVILLIOD.

Le Cours de vacances Suffragiste de Weesen

C'était, cette année, la douzième fois que l'Association suisse pour le Suffrage féminin organisait un cours de vacances. Il a eu lieu du 7 au 12 juillet, à Weesen, au bord du pittoresque lac de Wallenstadt.

Mlle Grütter, qui, durant onze années consécutives, a sacrifié une semaine de ses vacances pour diriger les exercices pratiques, n'ayant pu venir cette année, c'est Mme Vischer-Alioth qui a assumé cette tâche difficile, Mlle Dutoit s'étant chargée, comme les années précédentes, de la partie française du cours.

Une vingtaine de participantes se groupèrent donc autour d'elles, dès le 7 juillet, afin d'être initiées aux fonctions de présidente, de secrétaire, de conférencière, etc. Ces exercices eurent lieu

chaque matin avec grand entrain, alternativement en allemand et en français. Les participantes ont préparé des causeries sur différents sujets, tels que la propagande pour le suffrage dans un milieu de paysannes, d'institutrices, etc., la rationalisation du travail ménager, la police féminine, le travail de la femme mariée, le sentiment qu'a la femme de son insuffisance, les allocations familiales, etc., etc.

Ces causeries ont soulevé des discussions très animées et très intéressantes. Des articles destinés aux journaux et se rapportant aux différentes conférences furent rédigés au cours de ces exercices pratiques, et plusieurs ont paru dans des journaux glaronnais. Une matinée fut consacrée à fonder (en théorie seulement) une association de ménagères, à élaborer des statuts, etc. Cet exercice fut très utile pour celles, parmi nous, qui auront à fonder de nouvelles sections de l'Association pour le Suffrage féminin.

De nombreuses auditrices de Weesen, de Glaris, et des environs ont assisté aux conférences. Citons parmi ces dernières celle du professeur Carrard, de Zurich, sur la *psychotechnique et ses applications pratiques*, et celles de Mme Leuch sur la *nationalité de la femme mariée*, et sur l'*Influence des femmes au parlement allemand*. Mlle Martin (Berne) a parlé de la *Saffa et de l'amélioration professionnelle et économique de la situation de la femme*, et Mlle Zellweger du *travail des Associations féminines internationales*. Ces conférences ont vivement intéressé, non seulement les participantes du cours, mais toutes les autres auditrices. Les soirées ont été réservées à la propagande pour le suffrage féminin. Des conférences furent organisées à Weesen, à Mollis, à Engi, à Glaris, à Schwanden et à Ragaz, par Mmes Leuch, Studer et Zellweger. Mme Leuch a tenu le record, ayant donné 4 conférences en 36 heures.

Le thé traditionnel, arrangé chaque année pour les participantes du Cours, pour les amies de notre mouvement, et pour toutes celles que nous espérons gagner à notre cause, eut lieu à Glaris. Nous eûmes le plaisir d'y entendre une conférence avec projections sur la Saffa, donnée par Mlle Martin. De longs et chaleureux applaudissements saluèrent le cliché représentant Mlles Dutoit, Gourd et Mme Vischer, avec la porte-bannière du suffrage, indiquant à l'escargot du suffrage la marche à suivre! Une charmante pièce de théâtre, *Pan Europa et le suffrage des femmes*, écrite et mise en scène par Mlle Weber (Saint-Gall), eut un vif succès et créa une atmosphère de gaieté. Tous les grands politiciens actuels y firent leur apparition, ainsi que Mmes Gourd et Leuch, pour la plus grande joie des spectateurs.

Il n'existe qu'une seule Section de suffrage féminin dans le canton de Glaris. Elle a été fondée à Glaris même, au mois de février de cette année. Nous espérons que bientôt d'autres endroits du canton suivront le bon exemple de leur chef-lieu. Les dames glaronnaises ont suivi notre cours et nos conférences avec un vif intérêt, et n'ont pas ménagé leur peine pour nous trouver des locaux appropriés et pour faire une propagande active en notre faveur.

Dans les cours de vacances précédents, des excursions avaient été organisées pour les après-midi. Cette année-ci, nous n'avons pu faire qu'une course en commun. La pluie, les mauvaises communications, et enfin le travail lui-même, nous ont empêchées d'en faire davantage. Je ne crois pas que les participantes du cours en aient été désolées, car nous désirions avant tout profiter de ce cours le plus possible.

Le dernier après-midi réunit les participantes à un thé suivi de discussion sur le suffrage. Une douzaine de dames de Weesen y prirent part. La discussion dura de 4 à 7 heures, et fut très animée et intéressante.

Et le samedi 12 juillet, la majorité des participantes quittait Weesen. Les regrets que le Cours fût déjà arrivé à sa fin furent unanimes. Je crains que nos directrices n'aient pas complètement partagé nos regrets, car leur tâche a été lourde, et elles ont eu un grand travail à fournir. Mais nous avons enrichi nos connaissances dans différents domaines, et nous rentrons de ce douzième cours de vacances avec la conviction que nous devons, dans toute la mesure de nos forces, travailler pour le mouvement féministe et pour l'acquisition du suffrage féminin.

F. B.-H.

AVIS IMPORTANT

Nous prions instamment ceux de nos abonnés dont l'abonnement était échu le 30 juin, et qui ne l'ont pas encore renouvelé, de bien vouloir en verser le montant aussi vite que possible à notre compte de chèques postaux N° 1.943. Ils s'éviteront ainsi à eux-mêmes des frais supplémentaires, et à notre Administration tout un travail, ce dont nous les remercions bien vivement d'avance.

Le « MOUVEMENT FÉMINISTE »